

Sarlat, le 18 novembre 2024



Sarlat vous offre 100€ pour passer au vélo électrique !

Vous habitez Sarlat et souhaitez adopter un mode de transport plus écologique et pratique ? La Ville de Sarlat vous soutient dans votre démarche en vous offrant **100€ pour l'achat d'un vélo à assistance électrique.**

Pourquoi choisir le vélo électrique à Sarlat ?

- Adapté à la ville : Parfait pour la topographie de la ville.
- Écologique : Réduisez votre empreinte carbone et participez à un avenir plus durable.
- Économique : Bénéficiez d'une aide financière pour faire le grand saut.

Qui peut en bénéficier ?

Tous les Sarladais, particuliers ou représentants légaux de mineurs, souhaitant acquérir un vélo électrique neuf ou d'occasion, répondant aux normes en vigueur.

Comment en profiter ?

- Faites l'acquisition de votre vélo électrique auprès d'un professionnel implanté à Sarlat-la-Canéda.
- Conservez votre facture et votre certificat d'homologation (le vélo à assistance électrique acheté doit être conforme à la réglementation en vigueur : norme NF EN 15194, d'une puissance nominale 0,25Kw et dont la vitesse maximum est de 25 km/h).
- Constituez votre dossier avec le formulaire de demande et le règlement d'attribution d'une subvention disponibles sur www.sarlat.fr, accompagnés des pièces justificatives requises, puis déposez votre dossier en mairie.

BON À SAVOIR

Subvention cumulable : l'État accorde une subvention pour acheter un vélo à assistance électrique. Plus d'infos sur service-public.fr

Contact : Mairie de Sarlat-La-Canéda 05 53 31 53 31